

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 novembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 22 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 17/11/2022

Date de publication : 29/11/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Marie-Laure MICHEL), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément ROUSSEAUX

◀◀ ▶▶

AFFAIRE 2022.78 : REQUALIFICATION DES PRES BEAUX PHASE 1: PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

La possibilité de redéposer au titre de la campagne 2023 un dossier déjà déposé en 2022 est désormais offerte aux collectivités du territoire.

La demande de subvention n'ayant pas abouti en 2022 et les travaux étant retardés en raison de la sécheresse, il est donc proposé de déposer à nouveau un dossier de demande au titre de l'appel à projets DETR-DSIL – année 2023.

Le plan de financement du projet de requalification du quartier des Près Beaux d'en bas – phase 1, est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Lot 1 – Voirie, eaux pluviales	216 000,00 €	D.E.T.R – Année 2023	77 143,77 €
Lot 2 – Espaces verts	7 117,54 €	Amendes de police	30 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	13 110,77 €	Convention de mandat avec le Département	20 720,00 €
Diagnostic amiante des enrobés	1 580,40 €	Autofinancement	111 496,39 €
Inspection télévisée réseaux d'eaux pluviales	1 292,50 €		
Avis d'appel public à la concurrence	258,95 €		
TOTAL HT	239 360,16 €	TOTAL HT	239 360,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.

RECONDUIT la sollicitation d' une aide de l'Etat au titre de la DETR – Année 2023, et déposer un dossier de demande de subvention.

PRECISE qu'une aide du Département au titre du produit des amendes de police a déjà été sollicitée, conformément à la délibération n°2022.06 du 2 février 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune de Quévert s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

